



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°82/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 26 juin 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 50  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18  
Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

**Absents/Excusés :** Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**OBJET : J - Budget supplémentaire du Budget Annexe DSP Eau (DM n° 01/2023)**

Le présent Budget Supplémentaire du Budget DSP Annexe Eau comprend :

**A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)**

Conformément aux affectations des résultats délibérées précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 725 104,57 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement et la somme de 1 370 184,92 €, en excédent reporté à la section d'investissement (chapitre 001) correspondant :
  - à l'affectation du résultat du budget annexe Régie de l'eau pour : 860 701,71 €
  - à l'affectation du résultat du budget annexe DSP de l'eau pour : 509 483,21 €
  - les RAR d'un montant de 679 125,71 € ;
- En dépenses d'investissement, les RAR d'un montant total de 1 913 713,49 € ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 2 480 230,59 €, en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002) correspondant :
  - à l'affectation du résultat du budget annexe Régie de l'eau pour : 1 640 379,34 €
  - à l'affectation du résultat du budget annexe DSP de l'eau pour : 839 851,25 €

**B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2023 voté en décembre 2023****1- La section de fonctionnement :**

Les dépenses nouvelles de fonctionnement sont proposées pour un total de 2 481 730,59 €. Elles évoluent sur les chapitres :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 379 213,05 €  
Ces crédits correspondent notamment aux rattachements des factures 2022 du budget annexe régie de l'eau, pour un montant de 102 213,05 €, l'accompagnement par un cabinet externe pour la sortie du SMEGA pour les communes d'Issirac, Le Garn et Montclus pour 12 000 €, un positionnement de crédits de réserve pour un montant environ 250 000 € afin de faire aux imprévues inhérents sur ce budget ;  
  
Chapitre 012 « Charge de personnel » : + 150 000 € positionnés pour faire face à un éventuel accroissement du remboursement au budget principal de personnel affecté à ce budget ;
- Chapitre 014 « Atténuation de produits » : + 177 889 €  
Cette dépense concerne la redevance de prélèvement sur la ressource en eau versée au profit de l'Agence de l'Eau pour toutes les communes gérées en régie au titre de l'année 2021,

- Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : + 130 000,00 €
- Chapitre 66 « Charges financières » : + 62 000 €  
Ces dépenses concernent le mandatement des intérêts courus non échus non prévus au budget primitif 2023,
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 20 000,00 €
- Cette inscription de précaution concerne d'éventuelles admissions en non-valeur ou annulations de titres sur exercice antérieur.
- Un virement à la section d'investissement de 1 562 628,54 € (chapitre 023).

Hors reprise du résultat (2 480 230,59 € au chapitre 002), seule une recette au chapitre 70 (« Vente produits fabriqués, prestations ») est inscrite à hauteur de 1 500 €. Cette somme correspond à un remboursement de frais d'électricité par le délégataire.

## **2- La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement, hors reprise des résultats et des RAR, sont proposées pour un total de 2 788 037,19 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements, de travaux et d'étude de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Pour finir, ces dépenses supplémentaires sont financées par l'autofinancement inscrit en recettes d'investissement pour 1 562 628,54 € (chapitre 021).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 10.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023 du Budget Annexe DSP Eau, toutes sections confondues, pour la somme de 7 183 481,27 € en recettes et en dépenses.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**10 JUIL. 2023**

**Le Président**

**Jean Christian REY**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°82.2023 du 26 juin 2023, page 3*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL82\_2023-DE